



Plainte pour dégradation urbaine et témoignage calomnieux

Par **Alisea**, le **04/08/2016** à **22:39**

Bonjour,

Je suis complètement démoralisée aujourd'hui [smile17]

En effet, j'ai reçu une lettre d'une mairie voisine m'accusant d'avoir embouti un luminaire de la commune.

Un témoin aurait assisté à la scène et relevé ma plaque d'immatriculation.

Les faits se seraient produits un dimanche à proximité d'un parc où nous étions, comme très souvent avec notre fils d'un an et demi.

Mais le pire est que cette lettre (seul contact depuis les faits) m'annonce qu'une plainte est déposée au commissariat et que je dois m'acquitter de 2000€... Sachant que personne ne m'a JAMAIS contacté moi propriétaire du véhicule, on a déposé plainte comme ça !

Cerise sur le gâteau, mon compagnon serait passé à la mairie (il ne sait même pas où elle se trouve !!!) pour dire qu'il roulait ce jour-là !! Il n'y est jamais allé ! Le nom donné est d'ailleurs mal orthographié, pourquoi aurait-il donné un nom qui ressemble au sien ? Il aurait refusé de signer un constat (un comble puisque ma voiture est en tout risques donc pourquoi se présenter en donnant un faux nom ressemblant pour ne rien signer et partir il suffisait de faire le mort dans ce cas) ! Autrement dit, n'importe qui peut passer et dire n'importe quoi et on ne nous en avertit même pas, nous propriétaire du véhicule. Tout cela ne tient pas debout et nous fait même penser à un acte délibéré de malveillance à notre encontre. Mon compagnon connaît beaucoup de personnes dans les environs qui aurait pu donné un nom mal orthographié. Qui sait le témoin est peu être même le coupable ? Car bien entendu, il ne s'est strictement rien passé et je ne suis responsable d'aucune dégradation comme en témoigne l'intégrité de mon véhicule. J'ai d'ailleurs pris soin de prendre des photos de l'état du véhicule accompagnée du journal du jour daté.

Demain je vais passer voir la responsable de la mairie et dans la foulée, je passerais au commissariat.

Svp quels sont vos conseils ? Comment m'y prendre pour me tirer de cette affaire ? Qu'est-ce que je risque au maximum ? Sachant que c'est la parole du témoin contre la notre... Que vaut-il mieux que je fasse ? Que dire ? Que taire ?

Je vous remercie d'avance pour votre aide...

Je précise que seul le jour présumé des faits est précisé. Ni le jour et l'heure du soit disant passage de mon compagnon, ni l'immatriculation relevée du véhicule (j'en ai 2) ne sont

mentionnés. Même pas son prénom...

Nous avons été voir le fameux luminaire nous ne sommes même pas sûrs de celui dont il s'agit étant donné qu'il y en a plusieurs de dégradé (gros scotch tout autour)... Mais ce qui est sûr, c'est qu'aucune dégradation ne correspond quoi que ce soit sur notre voiture.

Encore merci à vous.